Cours de formation 3.B.18

Formation CMAS à l'administration d'Oxygène

a.i.1 Connaissances théoriques requises

1.1 Sujet N°1 : Introduction

- 1.1.1 Le participant devra recevoir toutes les informations comme indiqué au paragraphe 4.2 du chapitre 1, lui permettant de prendre sa décision en toute connaissance de cause quant à sa participation au programme CMAS de formation à la capacité d'administrer de l'oxygène.
- 1.1.2 De la même façon, le participant recevra toute information sur la CMAS comme indiqué au paragraphe 4.3 du Chapitre 1

1.2 Sujet N°2 : L'Oxygène et le Plongeur

- 1.2.1 Le participant devra déjà posséder la connaissance requise de l'oxygène, y compris les éléments suivants :
- 1.2.1.1 Qu'est-ce que l'oxygène (description et caractéristiques)
- 1.2.1.2 Généralités concernant les bénéfices de la respiration d'un gaz ayant une forte concentration en oxygène lors du traitement d'un accident de plongée.

1.3 Sujet N°3 : Anatomie et physiologie

- 1.3.1 Le participant doit avoir une bonne connaissance de l'anatomie humaine ainsi que de sa relation à l'oxygène, y compris les éléments suivants :
- 1.3.1.1 Le cœur
- 1.3.1.2 Le thorax
- 1.3.1.3 Le système circulatoire
- 1.3.1.4 Les poumons
- 1.3.2 Il devra également avoir une bonne connaissance de L'anatomie humaine et de sa relation à la prise d'oxygène, y compris les éléments suivants :
- 1.3.1.1 Le cœur
- 1.3.1.2 Le thorax
- 1.3.1.3 Le système circulatoire
- 1.3.1.4 Les poumons
- 1.3.2 Il devra également avoir une bonne connaissance de la physiologie humaine et de sa relation à la prise d'oxygène, y compris les éléments suivants

Manuel CMAS international des procédures et standards de formation à la plongée

1.3.2.1	Le mécanisme de la respiration
1.3.2.2	Le contrôle de la respiration
1.3.2.3	Les fonctions pulmonaires
1.3.3.4	Comment le gaz est véhiculé dans l'organisme
1.3.3.5	Hypoxie et choc

1.4 Sujet N°4 : Troubles de la plongée et thérapie à l'oxygène

- 1.4.1 Concernant les troubles de la plongée, le participant devra en connaître les causes, signes et symptômes, les mesures d'urgence à prendre ainsi que les bénéfices de l'administration d'oxygène dans les cas suivants :
- 1.4.1.1 Choc
- 1.4.1.2 Accident de décompression
- 1.4.1.3 Barotraumatisme
- 1.4.1.4 Embolie artérielle gazeuse
- 1.4.1.5 Noyade
- 1.4.1.6 Toxicité au monoxyde de carbone

1.5 Sujet N° 5 : Le cas d'un accident de plongée

- 1.5.1 Le participant doit posséder une bonne connaissance des techniques d'évaluation d'un accident de plongée, afin d'identifier et remédier à tous risques vitaux pouvant intervenir avant d'avoir la possibilité de fournir de l'oxygène au plongeur en danger. Cette technique inclura les éléments suivants :
- 1.5.1.1 L'estimation générale immédiate (Risques, Attention et Aide)
- 1.5.1.2 La première estimation (Conduit respiratoire, Respiration, Circulation)

1.6 Sujet N°6: Techniques de base du maintien en vie

- 1.6.1 Le participant aura une bonne connaissance des techniques de base du maintien en vie :
- 1.6.1.1 Technique d'aide à la respiration
- 1.6.1.2 Respiration de secours grâce au masque respiratoire de poche.
- 1.6.1.3 Technique de secours CPR à un seul sauveteur
- 1.6.1.4 Technique de secours CPR à deux sauveteurs
- 1.6.1.5 Complications pouvant apparaître lors du retour à la vie, suite à un accident de plongée

1.7 Sujet N°7 : Equipement lié à la fourniture d'oxygène

- 1.7.1 Le participant devra bien connaître le matériel permettant de donner de l'oxygène lors des soins en cas d'accident de plongée :
- 1.7.1.1 Bouteilles d'oxygène et robinets appropriés
- 1.7.1.2 Le détendeur

Manuel CMAS international des procédures et standards de formation à la plongée

- 1.7.1.3 Les tuyaux
- 1.7.1.4 Les masques à oxygène y compris les masques faciaux oro-nasals à admission contrôlée ainsi que le masque de poche oro-nasal.
- 1.7.1.5 La valise étanche de secours
- 1.7.2 Le participant devra également avoir l'habitude de la préparation du matériel destiné à la fourniture d'oxygène en cas de procédure d'urgence.

1.8 Sujet N° 8 : Techniques liées à l'administration d'oxygène

- 1.8.1 Le participant doit avoir connaissance des techniques suivantes permettant un approvisionnement en oxygène lors d'accidents respiratoires de plongée où le plongeur respire encore.
- 1.8.1.1 Fourniture d'oxygène via un système « à la demande » destiné à un accidenté respiratoire conscient.
- 1.8.1.2 Fourniture d'oxygène via un masque à alimentation constante destiné à un accidenté respiratoire conscient.
- 1.8.1.3 Fourniture d'oxygène via un système « à la demande » destiné à un accidenté respiratoire inconscient.
- 1.8.1.4 Fourniture d'oxygène via un masque à alimentation constante destiné à un accidenté respiratoire inconscient
- 1.8.2 Le participant doit avoir connaissance des techniques suivantes permettant un approvisionnement en oxygène lors d'accidents de plongée où le plongeur ne respire plus.
- 1.8.2.1 Fourniture d'oxygène via un masque à alimentation constante destiné à un accidenté inconscient qui ne respire plus.
- 1.8.2.2 Fourniture d'oxygène via un système « à la demande » destiné à un accidenté inconscient, qui ne respire plus.

1.9 Sujet N° 9 : Considérations particulières destinées aux personnes délivrant l'oxygène

- 1.9.1 Le participant doit avoir une bonne connaissance des problèmes associés à l'administration d'oxygène, y compris les éléments suivants :
- 1.9.1.1 Les limites de la thérapie à l'oxygène
- 1.9.1.2 Les dangers de l'utilisation de l'Entonox dans le traitement des accidents de plongée
- 1.9.1.3 Santé et sécurité du sauveteur

1.9 Sujet N°10 : Développement de carrière

1.10.1 Le participant recevra toute information concernant l'évolution de sa carrière comme indiqué au paragraphe 4.4 du Chapitre 1.

a.i.2 Compétences requises pour la fourniture d'oxygène

- 2.1 Le participant devra démontrer son savoir-faire concernant ses compétences suivantes. Il sera évalué en conséquence.
- 2.1.1 Préparation du matériel destiné à la fourniture d'oxygène en situation d'urgence
- 2.1.2 La conduite de la technique générale immédiate devant assurer la sécurité, à la fois du sauveteur et de l'accidenté, afin de vérifier si ce dernier est bien conscient et requiert assistance.
- 2.1.3 L'exécution d'une première intervention sur un accident de plongée
- 2.1.4 La mise en œuvre d'un support vital de base sur un accidenté
- 2.1.5 Les moyens de secours vitaux de base fournis au plongeur accidenté grâce aux différentes techniques d'administration de cet oxygène.